

## Observatoire régional DT-DICT – n°37 CHARTRE « RÉDUCTION DES DOMMAGES AUX OUVRAGES »

Lundi 17 octobre 2022

Thibaut DEGUERNE, animateur du comité de suivi de la Charte Régionale de « Réduction des Dommages aux Ouvrages », ouvre la 37ème réunion de l’Observatoire et remercie les personnes présentes de leur présence.

### 1 – Signature officielle du comité de concertation

L’Observatoire régional DT-DICT ainsi que l’ensemble des concessionnaires présents s’engagent dans la mise en place de ce comité de concertation. Orange, non présent lors de ce comité, avait cependant donné son accord verbal lors du dernier Observatoire régional. Le document lui sera soumis à signature.

Le comité de concertation peut donc être saisi à tout moment dès à présent. L’ensemble des documents sont joints à ce compte-rendu.

### 2 – Conformité des marchés : retours d’expérience entreprises

Suite au signalement à plusieurs reprises de la non-conformité des marchés, un sondage a été lancé auprès des entreprises Pour recueillir des données quantifiables.

80 cas ont été recensés sur une période de 6 mois pour les départements des Ardennes, de l’Aube et de la Marne. Parmi eux 83% sont des marchés publics et 90% sont des marchés uniques.

Département	cas recensés	Dossier réseaux						Clause techniques et financières inscrites dans le DQE ou le DPGF											
		DT (déclaration)		Récépissés de DT		Résultats IC		Marquage Piquetage		Protection des réseaux		de dégagement		De sondage au m <sup>3</sup>		Rémunération des points d’arrêt		Géoréférencement classe A	
08	18	7	39%	7	39%	0	0%	7	39%	1	6%	5	28%	1	6%	0	0%	6	33%
10	24	18	75%	6	25%	0	0%	14	58%	1	4%	1	4%	8	33%	0	0%	9	38%
51	36	9	25%	2	6%	0	0%	9	25%	2	6%	2	6%	4	11%	0	0%	2	6%
55	2	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>34</b>	<b>43%</b>	<b>15</b>	<b>19%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>39%</b>	<b>4</b>	<b>5%</b>	<b>8</b>	<b>10%</b>	<b>13</b>	<b>16%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>17</b>	<b>21%</b>

On remarque également qu’il y a une meilleure proportion de DT et de référence au marquage pour les communes que pour les départements et les communautés de communes.

Les entreprises présentes ne sont pas étonnées par ces chiffres, qui reflètent leur ressenti. De même pour le représentant de l’association des maires de la Marne, qui indique être interpellé par des communes sur le sujet.

→ **proposition** : pour aller plus loin sur le sujet, l’AMF 51 souhaite mettre en place une action sur 2023. Cela va dans le sens des propositions faites lors du dernier comité de suivi et par GRDF lors de sa Matinale de la sécurité (11 octobre). La DREAL indique qu’elle peut également se joindre à cette action.

Une action de sensibilisation des services des départements vis-à-vis des clauses financières liées à la réforme anti-endommagement est envisagée ainsi qu’une action vis-à-vis des communautés de communes.

→ **proposition** : pour avoir un suivi, une nouvelle session de sondage sera relancée en 2023.

### 3 – Intervention des concessionnaires

En introduction, Thibaut DEGUERNE rappelle que le taux de dommages aux ouvrages est élevé en Champagne-Ardenne : 0,46% contre 0,25% en moyenne en France. Ce chiffre place la région bonne dernière par rapport aux autres territoires.

#### ENEDIS

**Intervenant** : Séverine BOITEUX

On constate 130 dommages à ce jour (207 en 2021). 90% des cas concernent du terrassement.

ENEDIS a pris en compte les remarques sur les branchements non signalés sur plans : désormais, une alerte est mentionnée sur le plan lorsque l'information est manquante où qu'il y a une incertitude.

La mise en place des plans vectorisés avance. Pour la Marne, la constitution de la base de données est en cours et des plans vectorisés pourront bientôt être fournis.

#### GRDF

**Intervenant** : Gaëlle BOURET et Nicolas CHRIST

Malgré une baisse des DICT, les dommages aux ouvrages continuent à être de plus en plus nombreux. Le taux de DO est de 0,35% en Grand Est et 0,47% en Champagne-Ardenne. Les ATU sont également de plus en plus nombreux.

Une amélioration de la cartographie est en cours sur la prise en compte et l'indication des branchements. Toutefois, cela n'explique pas tous les dommages.

#### GRAND REIMS

**Intervenants** : Mickaël CASTELLA et Romain PIATKOWSKI

Côté collectivités, le Grand Reims indique avoir reçu près de 4 000 demandes de DICT, soit 1 000 de plus que l'année dernière. Les ATU abusifs sont également en augmentation, avec parfois des DICT refusées qui se transforment en ATU.

Concernant les dommages, il n'y a pas d'augmentation inquiétante relevée dans les derniers mois.

#### GRT GAZ

**Intervenants** : François DAVID et Jérémy DECOVEMACKER

Une baisse des dommages est constatée depuis 2 ans. En revanche, les ATU sont de plus en plus nombreux. Dans certains cas, ils sont jugés abusifs. GRT GAZ rappelle qu'une DICT peut être délivrée dans les 48H si la situation est urgente.

#### RTE

**Intervenant** : Philippe MAZINGARBE

Un travail est engagé pour pouvoir fournir des plans de classe A. Dans le cas d'un plan en classe A, il n'y a pas de repérage sur le site. En revanche et dans tous les cas, la documentation technique est fournie avec la DICT. RTE se tient également à la disposition des entreprises pour échanger sur la méthode d'intervention, si besoin.

### 4 – Questions diverses

- **Avancée du PCRS**

La Fédération départementale d'Énergie des Ardennes indique avoir engagé le process de cartographie : les prises de vue pour le nord du département ont été faites entre avril et septembre. Il y a maintenant 9 mois de traitement des données. Les plans seront disponibles en juillet 2023. Le processus sera répété pour le sud des Ardennes en 2023.

Dans la Marne, un dispositif similaire a été lancé. La Haute-Marne vient de lancer le marché en partenariat avec l'IGN.

A noter que l'IGN semble avoir une démarche globale au niveau national sur le sujet.

GRDF indique qu'un travail est également effectué en interne pour pouvoir proposer des plans conformes au PCRS quand cela sera obligatoire (2026). Des démarches tests sont en cours dans certaines régions de France.

A noter que les mises à jour du PCRS, et notamment le process pour faire remonter les zones de travaux ayant un impact sur la cartographie, n'ont pas été contractualisées à ce jour. La question se posera inévitablement lorsqu'il sera généralisé.

→ **proposition** : déjà convié mais indisponible pour ce comité, l'IGN sera invité lors du prochain comité de suivi pour expliquer sa démarche.

- **Arrivée à échéance des premiers AIPR**

Il est rappelé que les AIPR passées il y a 5 ans arrivent à échéance et doivent être renouvelées, aussi bien pour les personnels de chantier que pour les encadrants et les responsables de projet.

Le Centre Raymond Bard souligne que cette formation obligatoire peut être financée dans le cadre du [FNE formation](#). Pour cela, il faut engager la démarche avant la fin 2022. Les centres de formations ainsi que Constructys se tiennent à disposition pour accompagner les entreprises à monter leurs dossiers.

- **Des investigations complémentaires (IC) encore à la marge**

L'ensemble des acteurs remarquent une très faible proportion d'IC. Elles sont encore trop peu utilisées et encore plus à la marge lors de la conception des projets. Il est rappelé qu'une IC doit détecter les réseaux et les branchements.

Des entreprises de géo détection certifiées sont référencées sur le site Construire sans détruire ([ici](#)).

Par ailleurs, GRDF a diffusé une vidéo explicative lors de sa Matinale de la sécurité. Elle sera prochainement mise en ligne et relayée.

- **Bonne pratique : le dégagement des branchements et des zones d'incertitude**

Pour limiter les dommages, certaines entreprises mettent en place un mode opératoire consistant à dégager l'ensemble des branchements et des zones d'incertitude avant le lancement du chantier. Cela a notamment été évoqué lors de la Matinale de la sécurité de GRDF. Cela fait également l'objet d'un test en Île-de-France entre GRDF et la SADE.

Cette technique existe depuis plusieurs années mais est parfois plus difficile à mettre en place aujourd'hui (consignes Vigipirate, demandes des riverains, etc.)

→ **proposition** : il est proposé aux entreprises pratiquant cette technique ainsi qu'à GRDF de venir présenter leurs modes opératoires lors du prochain comité de suivi. Cela pourra permettre d'engager la discussion sur des éléments concrets et de diffuser cette bonne pratique qui semble porter ses fruits.

- **Modèle de compte-rendu de marquage-piquetage**

Il est demandé si un modèle de compte-rendu officiel de marquage-piquetage existe. En effet, chaque structure a son modèle, ce qui est parfois peu pratique opérationnellement pour les entreprises.

La DREAL indique qu'un modèle de base existe. Il est référencé dans le fascicule 3 ([disponible ici](#) - page 32). Toutefois, ce modèle constitue la base des éléments obligatoires d'un compte-rendu de marquage-piquetage. Chacun est ensuite libre d'y ajouter des items ou d'en modifier la forme.

- **Orange**

Les situations précédemment évoquées avec Orange (plan à échelle non exploitable, constat de dommage non conforme, facture envoyée plusieurs mois après et sans constat contradictoire signé des deux parties, etc.) se poursuivent.

Tout au long du premier semestre, l'Observatoire a compilé plus d'une vingtaine de cas concrets, pièces justificatives à l'appui. L'ensemble des éléments ont été remontés à la FNTP. Ces éléments ainsi que ceux d'autres régions ont servi de base à la discussion entre la FNTP et Orange et ces diverses situations ont été exposées. Par ailleurs, cela a également été soulevé lors du dernier comité de suivi avec les représentants d'Orange qui étaient présents.

Les entreprises sont invitées à continuer à faire remonter ces éléments à la fédération pour poursuivre les demandes auprès d'Orange.

L'ordre du jour étant épuisé, Thibaut DEGUERNE remercie les participants pour les échanges et clôt la réunion de l'Observatoire Régional.